N°132

JEGUN INFORMATION

BULLETIN MUNICIPAL

MOT DU MAIRE

L'arrivée des hirondelles annonce le printemps et avec lui, l'espoir du retour à une vie plus apaisée bien que la crise sanitaire soit toujours d'actualité.

Ce trimestre est marqué par la guerre en Ukraine et nous espérons que cette agression trouvera rapidement une fin pour que reviennent la paix et la liberté en Europe, pour le bien de tous.

Pour revenir à l'échelle de notre village, le comité du carnaval a pu organiser un beau défilé d'autant plus coloré que la journée était radieuse. Bravo à tous les groupes qui ont confectionné des chars, à tous les enfants et tous ceux qui sont venus, déguisés, participer à cet évènement.

Le 1er avril, Jean Luc GILLY, gérant du bureau de tabac prend une retraite bien méritée. Alexandre SOUBIAC va lui succéder et nous formons le vœu qu'il continue à dynamiser ce commerce, lieu agréable et convivial.

Monsieur Nicolas PHILIPS, gendarme à Jégun, a été nommé à Condom. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

Les travaux des commerces ont débuté et suivent leur cours avec quelques imprévus liés à une adaptation de la rénovation au bâti ancien.

Cette année, nous célèbrerons le 8 mai la veille, le 7 mai au soir. Le rendez-vous est pris pour 18h au monument au morts. Cette cérémonie sera jumelée à celle de la Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers de Jégun.

Deux figures de Jégun viennent de nous quitter. Le 17 janvier, nous avons été très nombreux à accompagner Adolphe CARRARO à sa dernière demeure. Adolphe a été conseiller municipal de 1983 à 1995. C'était un homme toujours volontaire, prêt à rendre service, aux associations jégunoises, le basket, le jumelage, la foire au vin, le comité du carnaval et la chasse. Aujourd'hui, j'écris ces quelques mots et c'est Louis DARDENNE qui à son tour tire sa révérence. Il était employé municipal de 1972 à 2004. Louis était toujours disponible pour les jégunois. Sportif, il aimait faire du vélo et se faisait une joie de rejoindre Bennwihr en vélo avec ses amis.

Adolphe et Louis sont deux grands hommes qui ont marqué la vie jégunoise et auxquels je souhaite rendre l'hommage qu'ils méritent.

Enfin cette année, après tant d'années d'attente, nous espérons que les festivités du jumelage auront lieu. C'est environ une soixantaine de jégunois qui va faire ses valises pour rendre visite à nos amis de Bennwihr.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bon trimestre

Guy LAPEYRE

JEGUN-INFORMATION.
Bulletin Municipal n°132.
Directeur de la publication :
René PETIT
Tirage à 600 exemplaires
par la mairie de Jégun. 1er
trimestre 2022. Dépôt légal :
Mars 2022

INFORMATIONS

OPAH :permanence à Jégun

Vous êtes propriétaire et vous envisagez des travaux de rénovation de votre habitat, vous pouvez obtenir de 30 à 60% d'aides financières pour mener à bien votre projet.
Pour vous accompagner dans vos démarches et pour tout renseignement, **une permanence** de la Maison du Logement se tiendra:

Le vendredi 29 avril 2022, de 14h30 à 16h30 à la mairie

Collecte de dons pour l'Ukraine

La commune de Jégun s'est mobilisée pour venir en aide à l'Ukraine.
Huit bénévoles se sont relayés pour collecter des dons matériels.

Un grand merci aux bénévoles, à tous les donateurs et aux associations qui acheminent ces dons vers l'Ukraine.

La déchetterie : les horaires

Lundi : fermée
Du mardi au vendredi : de 14h à 17h
Samedi : de 9h à 12h

Les travaux et les décibels : Rappel

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers et susceptibles de causer une gêne à cause de l'intensité sonore des outils utilisés ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Les samedis, de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h

Les ateliers de la Maison France Services

Le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne organise des ateliers à destination des personnes âgées de 60 ans et plus qui se dérouleront à la Maison France Services de Jégun.
Pour tout renseignement et inscriptions : **05 62 60 61 58**

L'atelier mémoire
De 14h30 à 16h

Avril : les vendredis 22 et 29
Mai : les vendredis 6, 13 et 20
Juin : les vendredis 3, 10, 17 et 24

L'atelier sommeil
De 14h30 à 16h

Mai : les lundis 2, 9, 16, 23 et 30
Juin : les lundis 13, 20 et 27

CONSEIL MUNICIPAL
Décisions des élus ce trimestre

Réunion ordinaire du jeudi 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 20 janvier, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14/01/2022, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.
Conseillers excusés, Mme SOLANA-LASSALLE Maryline, M. SERES Didier,

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13 voix
Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16/12/2021 :
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.
Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 12.

Remerciements :
M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :
- Max et Pascale RIVIERE pour le décès de Lucette RIVIERE
- Gilette PINOS pour le décès de Laurence POURQUET

Informations diverses :
M. le Maire indique qu'il a reçu la visite d'Yves BARATET qui est venu le voir pour lui proposer d'inscrire Jégun dans le label « terre de jeux » qui permet de participer aux temps forts des jeux olympiques Paris 2024 et de promouvoir le sport et les jeux olympiques.

Le relais 65 qui gère les deux bornes de récupération de vêtements de Jégun vient d'envoyer le bilan de l'année 2021 avec une collecte de 2 983 kg au point de la déchetterie et 2 483kg à la borne de la résidence de l'acacia, soit un total de 5 466 kg pour la commune qui sont recyclés, soit dans les friperies Ding Fring, soit en chiffons d'essuyage, soit encore en isolant thermique.

Le recensement a débuté ce jour même et une formation regroupant une dizaine de personnes s'est tenue sur Jégun et a fait l'objet d'un article dans la Dépêche.

Travaux :
M. René PETIT indique que les décorations de Noël viennent d'être retirées avec une nacelle, les employés communaux ont profité de cette location pour nettoyer les chenaux de la salle de sport bouchés par endroit. 6 arbres ont été plantés : 4 chênes verts et deux ormeaux en bordure du parking de la salle de basket, une enquête avait été adressée aux Jégunois pour proposer des essences et des endroits pour replanter mais aucune réponse n'a été reçue. A côté de ces plantations, 2 arbres ont du être coupés devant la future épicerie.
Les employés communaux travaillent sur la remise à neuf de deux appartements de la résidence de l'acacia, deux autres le seront dans un deuxième temps.
Les travaux des commerces débuteront le 31/01/2022, avec une première réunion de chantier hebdomadaire dès le 02/02.
En raison des travaux, le marché sera déplacé devant le tabac à compter du 02/02/2022.
Les travaux vont exiger une modification du sens de circulation, la partie de la rue chaude entre la rue saint Nicolas et la grande Rue sera fermée à la circulation. On ne pourra plus circuler ni se garer sur les allées devant l'épicerie où seul un passage piéton sera maintenu pendant les travaux. Dans la Grande Rue le stationnement sera interdit de la boîte à lettre jusqu'après chez la coiffeuse.
Le plan des WC publics circule pour voir si tout le monde est d'accord sur le projet, une consultation des entreprises va être réalisée et des devis vont être demandés pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.
M. Le maire informe les conseillers que la commission des travaux se tiendra le 10/O2 à 21h.

Délibérations :

Complément de décisions après le passage en M57 : (n°01/2022)
M. le Maire confie la parole à Mme Pascale RIVIERE qui explique qu'à la suite du passage au nouveau plan comptable M57 au 01/01/2022, il convient de définir les règles applicables pour les amortissements et la fongibilité des crédits. Après avoir expliqué le principe comptable des amortissements, elle explique que la M57 permet aux communes de moins de 3 500 habitants d'amortir que très peu de leurs investissements, gardant sur ce sujet la même souplesse que la M14. La seule règle innovante est que les biens amortissables le sont au prorata temporis, c'est-à-dire qu'ils sont amortis dès leur première année de mise en service en tenant compte de la date de mise en service, avec des possibilités d'aménagement. Il est proposé au titre de ces aménagements que les actifs obligatoirement amortissables d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 1.000 € soit amortis en une seule échéance l'année de leur paiement. Les durées d'amortissement sont reprises dans une annexe et restent conformes à celles anciennement pratiquées.
L'instruction comptable M57 permet au Maire de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite que lui aura accordée le conseil municipal, mais qui est au maximum de 7.5% des dépense réelles de chaque section. Cette mesure apporte de la souplesse dans l'exécution du budget et évite de retarder le paiement de facture en l'attente d'un prochain conseil municipal. Il est proposé à l'assemblée d'accorder au Maire une faculté de virement au maximum, soit un taux de fongibilité de 7.5%, à charge pour lui d'en informer le conseil lors de la réunion suivante.
M. le Maire soumet ces propositions au vote :
Contre : 0, abstentions : 0, Pour : 13 voix

Dénomination de Rue : (n°02/2022)
M. le Maire rappelle que le conseil municipal du 18/03/2021 avait décidé d'appeler la rue longeant la résidence de l'acacia « Rue Matalon » mais qu'à la suite d'une erreur de saisie, la délibération est partie à la Préfecture avec la mention rue Mathalon. Il est proposé au Conseil d'annuler la délibération initiale et de reprendre une nouvelle délibération en indiquant bien le nom de rue MATALON.
Contre : 0, abstentions : 0, Pour : 13 voix

Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) : (n°03/2022)
M. le Maire explique que le CDG propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer au service de gestion administrative des contrats d'assurance statutaires, ce service permet au CDG d'assurer la gestion administrative des sinistres et des primes, d'apporter conseil et assistance dans la gestion des contrats. La commune dispose de ce service depuis de nombreuses années, mais cette année il convient de renouveler cette convention. M. le Maire propose de reconduire cette convention avec le CDG.
Contre : 0, abstentions : 0, Pour : 13 voix

Travaux desserte électrique terrains de Matalon : (n°04/2022)
M. le Maire indique qu'il est nécessaire de desservir en électricité les deux terrains de Matalon, dont le futur cabinet dentaire. Le devis établi par le Syndicat départemental d'énergies du Gers fait apparaître un coût de 5 902 € HT dont 40% seront financées par une réfaction tarifaire prévue par arrêté ministériel, laissant à la charge de la commune une contribution due de 3 541.20 € HT. M. le Maire demande au conseil son accord sur les conditions financières et techniques du projet et de l'autoriser à passer commande de ces travaux et de prévoir ces travaux dans le budget.
Contre : 0, abstentions : 0, Pour : 13 voix

Désignation des délégués de la commission « Jardins » : (n°05/2022)
M. le Maire indique qu'une commission jardins a été crée et qu'il est nécessaire d'en désigner les membres. M. le Maire reste président de droit mais 5 autres membres doivent être désignés. Mmes et MM Laurence GUILLORY, Florianne CLAVERIE, Angélique LACOSTE, Frédéric BARRIEU et Maurice MARSEILHAN sont candidats. M. le Maire demande au conseil de voter pour valider ces désignations.
Contre : 0, abstentions : 0, Pour : 13 voix

Droit de préemption sur la parcelle AT 345 : (n°06/2022)
M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de déclaration d'aliéner pour la parcelle AT 345 sise 6 rue Saint Nicolas. Il propose de ne pas user du droit de préemption et demande au conseil de se prononcer contre l'exercice du droit de préemption.
Contre : 0, abstentions : 0, Pour : 13 voix

Questions diverses :
La date du prochain conseil est fixée au 17/02/2022.
M. Philippe BIAUTE dit que plusieurs arbres ont été abattus sur la route de la bâtisse par le Conseil Départemental et trouve dommage que cette route départementale très ombragée qui faisait une particularité de notre village change de visage.
Une lettre va être adressée à notre conseiller départemental pour le saisir du dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h23.

Réunion ordinaire du jeudi 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 février, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni dans la salle d'exposition du centre de services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.
Conseillers excusés, RIVIERE Pascale, pouvoir à M. LAPEYRE ; Mme Maryline SOLANA-LASSALLE.

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme GUILLORY Laurence.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix
Mme GUILLORY est désignée.

M. le Maire indique qu'une information récente concernant une acquisition de terrain est arrivée depuis l'envoi de la convocation. Afin d'alléger la prochaine réunion du conseil municipal, déjà très chargée par l'examen du compte administratif, il demande à ajouter ce point à l'ordre du jour concernant un droit de préemption.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix
A l'unanimité les conseillers acceptent que ce point soit ajouté, il sera donc voté au cours de la séance. L'ordre du jour est par conséquent modifié.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2022 :
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter à ce compte rendu, en l'absence d'observation, il soumet ce compte rendu au vote.
Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14.

M. LAPEYRE informe que le recensement touche à sa fin. Il remercie Chantal, la secrétaire de mairie, qui s'est beaucoup investie dans cette opération et les 3 agents recenseurs. Il y a eu très peu de personnes n'ont pas pu répondre au questionnaire.

Remerciements :
M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :
Famille GREGOIRE-SERES pour le décès de Mr Régis GREGOIRE,
De la famille CARRARO pour le décès d'Adolphe CARRARO
De Fabienne VIDREQUIN pour le décès de sa mère
De M. LAPEYRERE pour le décès de sa mère (boucher du marché du mercredi)

Informations diverses :
M. le Maire informe que les bornes de recharge pour les voitures électriques connaissent du succès. Le SDEG dénombre 104 cessions réussies pour 30 000 kWh et s'en déclare satisfait.

Concernant les vacances de février, M. Le Maire annonce que la fréquentation du centre de loisir Pifoumi prévoit un accueil entre 15 et 30 enfants.

M. le Maire, en réponse aux questions diverses posées lors du dernier conseil, informe qu'une lettre a été adressée à M. le Président du Conseil départemental pour la replantation des arbres dans la côte de La Batisse. Ce courrier a également été envoyé en copie à M. Bernard KSAZ, conseiller départemental.

Il informe que le marquage au sol de la place handicapée devant le centre de service a été réalisé de manière à ce que les fauteuils roulants puissent être sortis des véhicules depuis l'arrière.

❖ **Comptes rendus de réunions**

M. le Maire cède la parole à M. PETIT pour informer de l'avancement des travaux au sein de la commune.
M. PETIT indique que des travaux d'entretien dans les appartements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, notamment pour des travaux de peinture, de remplacement de convecteurs, de réfrigérateurs ou autres petits travaux. Deux sont terminés et deux autres doivent être achevés sous peu. Il informe qu'il reste deux T1 à louer à la résidence.
Il informe également que les travaux des commerces ont commencé. Les deux bâtiments ont été entièrement vidés, et des puits ont été découverts dans l'ancienne trésorerie. Cette semaine, il n'y a pas eu de travaux et ils reprendront mardi avec la démolition des terrasses de l'ancien café et les constructions prévues dans le projet pourront alors commencer. Les réunions de chantiers se déroulent tous les mardis après-midi.
M. PETIT fait savoir que pour les travaux de création des toilettes publiques sous le kiosque, suite au problème de condensation soulevé, de nouveaux devis ont été reçus, excepté ceux des maçons.

M. LAPEYRE, sachant que les nouveaux conseillers ne connaissent pas les locaux des futurs commerces, proposent une visite des sites le samedi matin.

M. PETIT fait le compte rendu de la commission des travaux qui s'est tenue le jeudi 10 février 2022. Il fait savoir que le programme de voirie a été déterminé, puis il énumère les travaux à réaliser. Il s'agit des travaux de couverture des bas-côtés et des sacristies Nord de l'église Sainte Candide, des travaux de maçonnerie pour le mur du bastion en mauvais état, de la rue Chaude, du pluvial de la porte de Vic, une seconde tranche de climatiseurs pour la résidence des personnes âgées.Il précise que les travaux de la rue Chaude seront programmés fin 2022, début 2023. Il indique également que l'idée a été émise de transformer les toilettes actuelles sous les allées en local pour du stockage de matériel.

Mme. GUILLORY fait le compte rendu de la commission des jardins et indique que le règlement intérieur est rédigé et sera présenté pour validation au prochain conseil municipal. Il reste à prévoir l'aménagement des parcelles et la rédaction de la convention prévue dans le règlement. Tous ces éléments seront présentés en séance.

M. BIAUTE fait le compte rendu du conseil communautaire dont le débat d'orientation budgétaire était à l'ordre du jour. Il indique que les mesures prises fin 2020 de baisses importantes des dépenses et d'augmentation de la taxe foncière ont porté leurs fruits et ont permis de dégager une épargne brute en hausse. Celle-ci a permis de faire face aux investissements obligatoires pluriannuels tels que la 2X2 voies de la RN124, la ligne LGV ou l'école d'infirmières. Il indique que pour 2022, le nombre d'emploi va rester stable et que la taxe foncière va rester au même niveau. Il annonce que la taxe GEMAPI va être appliquée et servira pour l'entretien des rivières et des cours d'eau. Les investissements pour 2022 sont programmés à hauteur de 3 200 000 euros.
Pour Jégun, il annonce qu'une parcelle a été vendue dans la zone artisanale pour accueillir une nouvelle entreprise de charpente.
Il informe que des subventions ont été décidées pour les associations culturelles et dans ce cadre, l'association de la Petite Pierre bénéficiera 7 000 euros et Armusic, de 3 710 euros.
Enfin, M. BIAUTE fait le point sur l'installation des bornes WIFI qui sont inscrites dans le projet européen WIFI4EU dans lequel la commune de Jégun va bénéficier de 4 bornes qui seront installées à la mairie, alléés Gambetta, la salle des fêtes et la salle des sports. Elles sont installées gratuitement pendant 3 ans, et coûteront par la suite 5 euros par borne par an si la mairie souhaite les conserver. La mairie aura la possibilité de gérer les temps de connexion et les sites visités.

Délibérations :

Emprunt, choix de la banque :

M. LAPEYRE informe que l'emprunt envisagé concerne la réalisation des commerces pour lesquels 40 000 euros de frais d'étude ont déjà été réglés. Outre les subventions accordées pour ce projet, il convient de faire face au reste à charge pour la commune et donc de recourir à un emprunt de 120 000 euros. Il indique avoir demandé plusieurs propositions à des banques différentes. Le Crédit Agricole s'avère être le moins disant.
M. Le maire demande l'accord des conseillers pour procéder à un emprunt de 120 000 euros sur 12 ans auprès du Crédit Agricole pour un taux de 0,67%, dont les frais de dossiers s'élèvent à 360 euros et sont à peu près équivalents pour chaque proposition.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 14 voix

Concernant cet emprunt, M. LAPEYRE fait savoir que le Crédit Agricole a également fait une proposition d'un emprunt à court terme, 24 mois, afin de faire face aux subventions qui seront versées après règlements des factures et pour la subvention LEADER, 2 ans après la fin des travaux. Cet emprunt complémentaire permettrait également d'attendre la récupération de la TVA qui n'est pas immédiate. La somme correspond au montant total des subventions, hors Leader, à savoir 242 000 euros au taux de 1,12%.

M. le Maire demande aux conseillers l'accord de recourir à cet emprunt dont la commune va avoir besoin.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 14 voix

❖ **Mise en place du RIFSSEP**

M. Guy LAPEYRE explique qu'il s'agit d'une indemnité versée aux agents titulaires de la fonction publique. Cette indemnité est proratisée aux nombres d'heures effectives. Il est désormais possible de la verser également aux agents contractuels au-delà de 6 mois de contrat. Au sein des agents de la commune, seul un agent est contractuel et il semblait équitable de l'intégrer dans le dispositif. La demande a été faite auprès du comité technique qui a validé la demande à l'unanimité. Il indique que cette modification rend les titulaires et les contractuels (+ de 6 mois de contrat) éligibles au versement de la prime.
M. le Maire demande aux conseillers d'accorder cette indemnité pour les agents contractuels de la commune.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 14 voix

❖ **Droit de préemption Parcelles AR232 et AR235 :**

M. LAPEYRE fait savoir qu'il a été informé que les parcelles AR 232 et AR 235 sont depuis quelques jours mises en vente et se situent dans la zone de préemption définie par la commune. Une partie des terrains est constructible et l'autre non.
Il demande au conseil municipal de ne pas user du droit de préemption concernant ces parcelles.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 14 voix

- **Questions diverses :**

M. LAPEYRE souhaite fixer les dates des prochaines réunions et propose :
- le 24 mars, vote du compte administratif
- le 7 avril, commission des finances
- le 14 avril, vote du budget

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h14.

Réunion ordinaire du vendredi 4 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 5 mars, à 21h, le Conseil Municipal, convoqué en urgence le 01/03/2022, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, MARTIRENE Sylvain, et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, SOLANA-LASSALLE Maryline, CARRARO Marjorie, pouvoir à M. Cédric ZANARDO, DROUART Sandrine pouvoir à Angélique LACOSTE
Conseillers absents :

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix
Mme RIVIERE est désignée.

Ordre du jour : vote du budget
M. le Maire indique que cette réunion a été convoquée en urgence car la Préfecture a fait remarquer que les délibérations prises pour accepter les deux prêts : celui sur 12 ans de 120.000 € et le court terme de 242.000 € nécessitaient que le budget soit adopté préalablement.
La banque, de son côté, ne pouvant décaler son offre de prêt au même taux en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, il a été décidé de voter le budget au plus vite pour pouvoir conserver le prêt aux conditions votées lors du précédent budget. La parole est donnée à Mme Pascale RIVIERE pour la présentation du budget.

Mme pascale RIVIERE explique que ce décalage d'un mois avant la date habituelle de vote a plusieurs conséquences inhabituelles : le budget est proposé sans reprise des résultats et sans les restes à réaliser, car le compte de gestion de la commune n'est pas encore validé par la DDFIP.
Cette rapidité de vote empêche aussi le vote des taux car les documents nécessaires au vote des taux de fiscalité ne sont pas encore disponibles. Les demandes de subvention n'étant pas toutes réceptionnées en mairie, ce budget n'attribuera pas les subventions non plus. Les sommes attribuées par l'Etat à la commune n'étant pas connues à ce jour, le budget a été bâti sur une reconduction des sommes attribuées en 2021.
Tous ces éléments : taux de fiscalité, subventions et reprise des résultats des années antérieures seront intégrés dans le budget supplémentaire qui sera voté avant le 15/04/2022.

Délibérations :

❖ **Vote du budget communal :**

Une fois ces précisions apportées, une présentation détaillée des propositions pour 2022 a été faite au vu des documents remis à chaque conseiller. Mme Pascale RIVIERE précise que le poste électricité a été largement abondé cette année en raison des prévisions de très forte progression des tarifs de l'électricité. Le détail par chapitre fait apparaitre les prévisions suivantes :
En dépenses de fonctionnement :

011- charges à caractère général	511 737
012- Ch. de personnel	462 000
014- atténuation de produits	2 500
65- autres charges de gestion courante	104 548
66- ch. Financières	63 296.80
67- ch. Exceptionnelles	500
042- opérations d'ordre	11 000
023- virement pour section d'investissement	126 912.88
TOTAL DEPENSES de Fonctionnement	1 282 494,68

En recettes de fonctionnement

70- Ventes diverses	106 100
73- Impôts	609 108, 20
74- Participations	380 925, 48
75- Autres produits de gestion courante	154 855
76- Produits financiers	6
77-Recettes exceptionnelles	100
013- Atténuation de charges	31 400
TOTAL RECETTES de fonctionnement	1 282 494, 68

Pour l'investissement :

1641- remboursement capital des emprunts	165 268, 88
10226- taxe aménagement permis commerces	2 644
204- subventions équipement versées OPAH	10 000
21- travaux commerces	352 000
041- opérations d'ordre (sect investissement)	66 173, 61
TOTAL DEPENSES d'investissement	596 086, 49

Remboursement TVA	25 000
Taxe d'aménagement encaissée	5 000
Virement de la section de fonctionnement	126 912, 88
Emprunts	362 000
041-Opérations d'ordre (section investissement)	66 173, 61
042- Opérations d'ordre entre sections	11 000
TOTAL RECETTES d'investissement	596 086, 49

La section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes s'élève à 1 282 494, 68 € et la section d'investissement, elle aussi équilibrée, à hauteur de 596 086, 49 €.

M. le Maire après avoir demandé s'il ne subsistait pas de question, demande au Conseil de se prononcer sur la **globalité du budget** :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 14

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h20.

Réunion ordinaire du jeudi 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 31 mars, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni dans la salle d'exposition du centre de services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, , SERES Didier, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.
Conseillers excusés, SOLANA-LASSALLE Maryline, LACOSTE Angélique, CARRARO Marjorie,
Secrétariat de séance : Mme le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 12 voix
Mme RIVIERE est désignée.

Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 17/02 et 04/03/2022 :
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter aux comptes rendus, en l'absence d'observations, il soumet chaque compte rendu au vote.
Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 12.

Ordre du jour :
❖ Remerciements :
M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :
- la famille TONINATO pour le décès de M. Léo TONINATO

❖ Informations diverses :
M. le Maire fait part au Conseil du départ d'Adrien LESPINE au 10/04/2022. Il quitte son emploi à la commune mais se met en disponibilité pour une période de 3 à 5 ans au cours de laquelle il pourrait réintégrer éventuellement son emploi. M. David BOU, jégunois et pompier volontaire sera recruté à partir du 19/04/2022 avec un CDD d'un an.

MM LAPEYRE et PETIT font ensemble le point sur les travaux des commerces qui avancent : la chappe est coulée et les menuiseries devraient être posées d'ici une quinzaine de jours mais quelques imprévus sont apparus : bac à graisse non prévu pour la boucherie, toiture de l'ancienne trésorerie à reprendre en totalité.

❖ Délibérations :
M. le Maire confie la présidence de séance à Mme Pascale RIVIERE pour présenter les comptes administratifs.
Vote des comptes de la commune :
Mme Pascale RIVIERE commente à l'aide d'un diaporama des tableaux faisant apparaitre l'exécution du budget 2021, en fonctionnement, puis en investissement dépenses puis recettes, en soulignant les évolutions importantes et les raisons de ces variations. Une présentation «en camembert » permet de visualiser la structure et la part relative des différentes recettes et dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une évolution sur les 5 dernières années des chapitres de dépenses et de recettes.

Elle fait ensuite une présentation globale des principales tendances de 2021. Un bilan positif de 575 360.43 € se répartissant en + 885 426.75 € en fonctionnement et – 352 140.85 € en investissement. Après intégration des restes à réaliser, il restera à la commune un report sur 2022 de 447 563.04 € en fonctionnement.
Mme RIVIERE fait la présentation détaillée par chapitre du **compte administratif du budget de la commune** qui présente bien sûr, les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés	Restes à réaliser	totaux
Fonctionnement	642 982.02	1 061 245.80	1 303 690.53	885 426.75	-	885 426.75
IInvestissement	-42 074,53	557 936,17	247 869.85	- 352 140.85	-85 722.86	-437 863.71
TOTAL	600 907.49	1 619 181 97	1 551 560.38	533 285.90	-85 722.86	447 563.04

- Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion**,

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 12
Le compte est adopté.

- Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur **le compte administratif**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 11 M. Lapeyre ne prenant pas part au vote
Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.
Mme RIVIERE propose au conseil municipal :
- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour 437 863.71€ en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2021 après intégration des restes à réaliser.
- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 disponible après cette affectation soit 447 563.04 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 352 140.85 €.

- Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur **l'affectation du résultat du budget communal.**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 12
La délibération est adoptée.

- Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget restaurant de la Halle** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.

Les résultats du **budget du restaurant de la Halle** font ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 6 455.31 € et un déficit d'investissement de 2 873.72 €, soit un résultat d'ensemble de + 3 581.59 €.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés	Restes à réaliser	totaux
Fonctionnement	3 460.3 463 3 460.38	2 703.99	5 698.92	6 455.31	-	6 455.31
IInvestissement	-11 603.97	2 873.72	11 603.97	- 2 873.72	-	-2 873.72
TOTAL	- 8 143.59	5 577.71	17 302.89	3 581.59	-	3 581.59

- Mme RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion** du restaurant.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 12
La délibération est approuvée.

- Mme RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur le **compte administratif** du restaurant

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 11
La délibération est approuvée.

- Conformément à l'instruction M 14, il convient **d'affecter ces résultats**.

Il est proposé au conseil municipal :
- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour 2 873.72 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2021.
- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 disponible après cette affectation soit 3 581.59 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 2 873.72 €.

Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget restaurant de la Halle, la délibération est adoptée par
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 12

Mme Pascale RIVIERE présente ensuite **le compte administratif du budget assainissement collectif** de la commune qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.
Pour le **budget assainissement, les dépenses et les recettes** s'équilibrent à hauteur de 29 964.59 € car les dépenses payées en direct par la commune sont entièrement remboursées par la communauté

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés	Restes à réaliser	totaux
Fonctionnement		29 964.59	29 964.59	0.00	0.00	0.00

- Mme RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion** du budget assainissement collectif.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 12
La délibération est approuvée.

- Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le **compte administratif :**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 11
Le compte est adopté.

- M. Guy Lapeyre reprend la présidence et présente les **deux projets de bail emphytéotique** à réhabilitation qu'il propose de signer avec la société SA GASCONNE d'HLM, cette société aménagera à ses frais des logements au-dessus des deux commerces : nouvelles épicerie et boucherie et en encaissera les loyers pendant 50 ans, puis restitura le bien à la commune après ce délai. M. le Maire rappelle que c'est ce même type de bail qui avait été signé pour la réalisation des logements de l'ancienne Gendarmerie. M. le Maire propose un vote sur chaque projet : 1 Rue Chaude pour l'ancien bar Pefau et 2 Rue Chaude pour l'ancienne trésorerie.

Votes : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 12

- **<u>Questions diverses</u> :**

Aucune question diverse.
Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h39.

****

Des nouvelles printanières de l'école !!!

Deux ans déjà que, comme tout le monde, l'école vit aux rythmes protocoles sanitaires qui ne cessent de se succéder. Ce début d'année 2022 est difficile. Beaucoup d'enfants sont absents pour des durées plus ou moins longues et les enseignantes se mobilisent sans cesse pour fournir à chacun l'enseignement qu'il mérite que cela soit en classe ou à la maison.

Malgré tout, dès que cela est possible nous participons aux activités culturelles. Selon les classes, certains ont pu profiter de spectacle, de théâtre, de concert et tous ont pu retourner au cinéma.

Toutes les classes participent à un projet « chant chorale » en partenariat avec l'ADDA 32 et l'Inspection Académique. La production finale sera présentée aux familles à la fin de l'année scolaire.

<u>Inscriptions pour la rentrée 2022 :</u>

La directrice est déchargée tous les mardis pour les tâches administratives donc facilement disponible ces jours-là. Vous pouvez aussi la joindre au 05.62.64.51.06 ou la rencontrer sur RDV les autres jours.

➢ *Les inscriptions pour une première rentrée en maternelle se font :*

- en inscrivant l'enfant à la **mairie** de votre domicile (avec le livret de famille)
- puis en venant l'inscrire à **l'école** (avec le carnet de santé).

Cette année les élèves nés en 2019 rentrent en Petite Section, les élèves nés en 2020 sont acceptés en Toute Petite Section après une entrevue avec la directrice et l'enseignante de la classe en présence de l'enfant soit à la rentrée de septembre soit à la rentrée de janvier.

➢ *Les inscriptions pour une autre classe se font :*

- en inscrivant l'enfant à la **mairie** (avec le livret de famille et le certificat de radiation)
- puis en venant l'inscrire à **l'école** (le carnet de santé et le certificat de radiation)

<u>La rentrée aura lieu le jeudi 1 septembre 2022 à 9h00</u>.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Parents d'élèves

Incontournable du printemps, il est l'occasion de préparer les jardins avec l'arrivée des beaux jours. Pour cela, comme chaque année et pour la 20ème édition, l'Association des Parents d'Elèves de Jégun organise son traditionnel Marché aux Fleurs.

Amoureux du jardinage, de la nature et des plantes, nous vous donnons rendez-vous **le dimanche 8 mai 2022, de 9h à 13h** au local de pétanque de Jégun, derrière la caserne des pompiers.
Nous vous proposons la vente de fleurs de printemps, de plants de légumes, de plantes aromatiques et de terreaux.
L'unique but de l'APE est de récolter des fonds pour les activités culturelles et pédagogiques des enfants de l'école.
Nous comptons sur l'»ensemble des jégunois pour participer et faire écho de cette manifestation auprès de leur entourage.

****

Le comité du carnaval

LE TRIOMPHE DU CARNAVAL à JEGUN

Après 2 ans d'arrêt, sous un soleil radieux, la première sortie du carnaval jégunois a été un grand succès.
Des chars magnifiques, des majorettes pétillantes, de la musique entraînante, des enfants et des adultes déguisés ont été applaudis et très appréciés tout au long du parcours.

La foule très nombreuse a suivi le cortège sous une pluie de confettis.
Les enfants, magnifiquement déguisés, ont participé au tirage au sort du roi et de la reine du carnaval. Les deux élus ont reçu un cadeau chacun et ont eu le privilège de grimper sur le char des organisateurs afin de présider le défilé.

Pour clôturer ce carnaval, un spectacle de Pop Circus a été offert par l'association du Comité du carnaval de Jégun, organisateur de cet après-midi carnavalesque et très apprécié des petits et des grands grignotant du pop corn, des gâteaux, des bonbons…tout au long du spectacle.
La présidente, au nom de tout le Comité du carnaval de Jégun, s'est adressée çà la foule pour remercier tout le public de sa présence, les enfants pour leurs merveilleux déguisements, les associations pour leur implication et leur soutien, la mairie pour son soutien technique et tous les bénévoles qui l'entourent, acteurs de la réussite de ce carnaval jégunois.

Tout le Comité du carnaval espère que pour l'année 2023, les associations de Jégun, les villages alentours se mobiliseront afin de relancer les festivités jégunoises et faire de Jégun un village dynamique

****

Le Judoclub

Ce 1er trimestre 2022 se déroule pour le mieux au judo club jégunois.
Petits et grands progressent tranquillement mais sûrement.
Quant au Taïso, de nouvelles recrues sont venues agrandir les rangs et les cours se déroulent dans une ambiance dynamique où les efforts se font bien ressentir.
Belle saison en perspective !

Les Mousquetaires jégunois

À vélo tout est plus beau !

Mousquetaires Jégunois

Depuis janvier, les Mousquetaires disponibles ont repris l'activité vélo. Le club avait une baisse d'effectif depuis 2018. Cette courbe commence à s'inverser. En 2021, le club était composé de 13 Mousquetaires. En ce début d'année, celui-ci compte 15 cyclos et plusieurs anciens membres qui restent fidèles au groupe. On pourra les rencontrer sur nos petites routes ou à l'occasion de différentes animations avec le vélo comme thème principal.

Le 19 mars, les Mousquetaires ont organisé une initiation au brevet des 100 km au départ d'Antras pour un parcours relativement plat vers le sud du département. C'est plus de 60 vélos venus des différents club du Gers, du Lot et Garonne et des Landes qui ont roulé, malgré le vent, en plusieurs groupes à une vitesse moyenne de 14 à 20 km/h.

Les cyclos vont se retrouver pour un point café sur Jégun et accueillir les cyclos des clubs voisins pour le premier week-end d'avril.

Un petit groupe se prépare à rallier l'Alsace à vélo à l'occasion du jumelage, en espérant que l'aventure deux fois repoussée puisse se réaliser.

Venez rouler avec nous dès les premiers rayons du soleil, les Mousquetaires Jégunois seront heureux de vous accompagner sur des parcours adaptés à votre demande. Pour être sûr de les trouver au rendez-vous, n'hésitez pas à les prévenir, ils se feront un plaisir de vous accompagner.

mousquetaires-jegunois@ffvelo.fr Site : http://mousquetaires-jegunois.ffvelo.fr

****

La pétanque jégunoise

Le 27 février 2022, une des grandes équipes de la pétanque jégunoise avait rendez-vous avec l'équipe de Gondrin-Lauraët pour disputer les éliminatoires du Gers pour la coupe de France.
« Disputer »? C'est dans une ambiance très sympathique, parfois même de franche rigolade, que se sont joués, à Jégun, ces éliminatoires.
L'équipe jégunoise, menée par Jean-Pierre DAVANT s'est inclinée mais comme à leur habitude, tous les joueurs ont gardé le sourire.
Ils ont rendez-vous le 22 mai à Castelnau d'Auzan pour jouer la coupe du Président.

Et c'est gagné….
Il faut saluer l'équipe jégunoise constituée de Dominique DELAS, Didier TEATINI et Serge TOSCANO qui s'est rendue à Sainte Christie. Ils participaient tous trois au grand concours organisé par Sainte Christie qui rassemble nombre d'équipes venues de loin.
Nos trois joueurs se sont qualifiés pour les phases finales qui auront lieu fin mai – début juin.
Bravo les garçons et bravo à tous nos joueurs qui toute l'année jouent avec plaisir et nous le transmettent.

Le Bastion jégunois

Le Bastion Jegunois retrouve enfin ses activités habituelles

Le Conseil d'administration de notre club s'est réuni lundi 21 février. Nous avons fixé la date de l'Assemblée Générale le **31 mars prochain**. Elle se tiendra à partir de 9h30 à la salle des fêtes. Le repas aura lieu à l'auberge du Cousteau au prix de 22 €. Pour une bonne organisation l'inscription se fait par chèque avant le 20 mars soit le jeudi après-midi au club ou chez Paulette Gaston.

Samedi 9 Avril nous organisons une dictée par interclubs à 14h au club. .Apportez seulement votre stylo ; un café gourmand terminera l'après-midi.

Jeudi 21 avril la fête départementale au Mouzon à Auch de déroulera en deux temps. Le matin les chorales des clubs se produisent suivies du repas – l'après-midi est donné un spectacle music-hall par les « Amis de la Chanson ».- Prix de la journée 30€ ;- spectacle seul 20€-. Les inscriptions pour la journée seront faites le 31 mars lors de notre Assemblée Générale.

Jeudi 2 juin : le petit loto aura lieu à la salle des fêtes. **A midi nous prendrons un repas ensemble préparé par une équipe que vous pouvez rejoindre**.

Samedi 4 juin de 9h à 12h une randonnée de l'interclubs sera organisée par le club de Jegun RDV place de la Bascule. On vous attend !!!.

La Fédération organise cette année **3 séjours de vacances** : Séjours subventionnés pour les personnes non imposables. **Prix 660 € pour les imposables ; 500€ pour les non imposables**.

Ronce- les Bains du 25 juin au 2 juillet (Près de l'Ile d'Oléron)

Chorges (Lac de Serre Ponçon) du 24 septembre au 1er octobre

St Sauves en Auvergne du 1er octobre au 8 octobre.

Pour les programmes et autre renseignement vous pouvez me joindre au 05 62 64 52 25.

Parcours de prévention à Jegun (ateliers gratuits) Il faut s'inscrire dès que possible.

Atelier mémoire : les vendredis de 14h30à 16h ; 10 ateliers à partir du 22 avril à juin

Atelier sommeil les lundis de 14h30à16h ; 8 ateliers en mai et juin

Nutrition : les jeudis de 14h30 à 16 h ; 3 ateliers en septembre

Qi Gong : les jeudis de 14h à 16 h ; 10 ateliers de d'octobre à décembre

Habitat et cadre de vie : mardi 18 octobre

Accès aux droits : lundi 12 décembre

Prévention routière : date à définir 3 ateliers

Si vous souhaitez participer à ces actions contactez le 05 62 60 61 58 // 06 74 24 89 53

****

La société de chasse

La saison de chasse 2021-2022 s'achève mais notre société va rester active.
Les semis de printemps approchent et nous participerons à la régulation des corneilles et pigeons ramiers qui s'attaquent aux champs des agriculteurs. Les temps évoluent, et notre société se doit de s'adapter, c'est pour cela qu'avec St lary nous avons décidé, à l'unanimité, de réimplanter des faisans sauvages sur notre territoire. Renforcer la présence d'oiseaux sauvages sur 5000 hectares, gérer leur présence, devient indispensable et surtout très instructif.

Pour cela la chasse au faisan sera suspendue pendant trois ans, nous mettrons en place des agrainoirs pour sédentariser ces animaux 200 au total, autour des quels, vous, jégunois, promeneurs et randonneurs aurez le plaisir d'observer ces beaux oiseaux ; 2000 faisans seront lâchés en trois ans.
Pour cela, certains agriculteurs jégunois mettront en place des jachères faunistiques et mellifères, qui serviront à les nourrir durant l'hiver, eux et tous les autres, passereaux, perdrix ainsi que tous les butineurs.
Vous êtes tous, plus ou moins liés à notre territoire, arrière-grands-parents, grands-parents ou parents, issus de la ruralité.

Je souhaite fortement impliquer nos chasseurs à ce projet, mais aussi les agriculteurs et pourquoi pas vous ainsi que vos enfants. Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.
Des propositions seront faites au centre aéré et à l'école pour que vos enfants viennent découvrir ce qu'est une gestion de territoire.
Il nous faudra des volontaires pour les lâchers qui auront lieu tous les mois d'Aout et de Septembre (2022-2023-2024), mais aussi pour les comptages annuels (naissance) et comptages de Coq chanteurs au printemps.

Nos chasseurs vous proposent aussi de partager le résultat de leurs prélèvements :

- Pâté de chevreuil
- Pâté de sanglier

N'hésitez pas à nous en demander en contactant : Guylain → 0685069581

Une pensée à notre compagnon Adolphe, parti trop tôt. Il a été le président de notre société durant 2 ans, mais surtout un chasseur passionné et volontaire, tu manqueras à notre vie associative, mais nos mémoires se souviendront longtemps de toi.
Adishatz Adolphe.

****

ETAT CIVIL

DECES :
M. Jean UFFERTE, le 5 janvier 2022
M. Adolphe CARRARRO, le 14 janvier 2022
M. Léo TONINATO, le 28 février 2022

NAISSANCES :
Yséa CLUZEL, le 26 mars 2022
Pablo TEIXEIRA, le 28 mars 2022

Quelle est cette œuvre ?

Saurez-vous la retrouver dans la commune?

Les articles que vous voulez faire paraitre dans le prochain bulletin municipal doivent parvenir à la mairie ou par mail à l'adresse :
elcorazon@orange.fr
Le 20 juin dernier délai

La petite pierre vous présente

LE GRAND CHANTIER, ça continue : pelleteuses, échafaudages, bétonnières occupent la Petite Pierre depuis quelques mois. L'équipe est en chantier aussi et vous concocte un beau programme :
Festival N'Amasse pas mouse et P'tits moussent à la Petite Pierre, rencontres familles chez nous encore, spectacles et accueils d'artistes en résidences sont au rendez-vous ce printemps.

IL S'EST PASSÉ QUOI CET HIVER ?

Journées participatives en décembre et février pour la création de la haie champêtre : mission accomplie avec brio grâce à la participation des familles et habitants

Concert de Frédérika* à la Salle des Ecuries de Lavardens et et ateliers musicaux à destination des écoles et EHPAD du territoire

Concert-spectacle « Freddie and the Décibels » sur la santé auditives à destination des écoles

Podcasts et émissions Radio avec DFM930

Rencontres avec Soan Anne et Sophie de l'agence de communication arpentent le territoire à la rencontre des habitants depuis presque un an... vous les avez croisées ?

+ d'infos : petitepierre.net

AVRIL MAI JUIN 2022

ATELIERS PARTICIPATIFS

Autour de carrés potagers et fabrique créative

25 et 26 avril

RENCONTRES LES P'TITS MOUSSENT

Parents, enfants, habitants venez partager une après midi à la campagne (rencontre avec des artistes, jeux, goûter partagé)

11mai / 25 mai / 8 juin / 22 juin

SPECTACLES

Dans la forêt

20 lycéens créent un spectacle avec la Cie Kiroul

14 mai

Héroïne

« Dans l'ombre d'une héroïne du quotidien, une avocate, une femme, je veux partir en voyage en pays inconnu avec l'intuition qu'au bout, il y aura un spectacle pour l'espace public, un regard sur le monde, un écho de notre humanité »

20, 21 et 22 mai

SPECTACLE PARTICIPATIF

Collectif BallePerdue recherche 9 comédien.es enfants / adultes

1, 2 et 3 juin

FESTIVALS

N'Amasse Pas Mousse et Les P'tits moussent à la Petite Pierre !!

25 et 26 juin

ACCUEILS D'ARTISTES

Conservatoire de Théâtre, Cie l'Enclos, Patrice de Benedetti et Yahn Lheureux, La Famille Goldini, Collectif BallePerdue, le Chat'pître Cie

VOUS VOULEZ RECEVOIR NOS INFOS ? ETRE BENEVOLE ? ENVOYEZ-NOUS UN MAIL A : contactpetitepierre@free.fr